OPOUL - PÉRILLOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 07/ 2025

Date convocation : 14/02/2025

Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 9

Absents excusés : 0

Procuration : 5

République Française

Département des Pyrénées

L'an deux mille vingt-cinq et le Dix-neuf du mois de Février, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, M. PONSEILLE Joseph, Mme CARRERE Julie, Mme GOSNET Marina, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mme GONZALEZ Céline à M. PONSEILLE Joseph
Mme VONAU Marianne à M. Patrick SARDA
Mme CARRERE Julie à M. Ludovic PORTEILS
M. SERPETTE Nicolas à M. DESCHAUX-BEAUME Freddy
M. Daniel DROUILLARD à M. Patrice ROLLI

Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 64/2024 du 10 Décembre dernier, portant renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale, dans les conditions du contrat initial engagé par délibération 68/2023 en date du 12 Décembre 2023 pour un montant de disponible de 180 000 €.

Monsieur le Maire précise que les conditions du contrat ont été modifiées par le prêteur.

Il présente une nouvelle proposition de contrat de ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 96 000 €
- Durée maximum :364 Jours
- Taux d'intérêt : €STR + marge de 1.330% l'an
- Base de calcul : Exact/360
- Date d'effet du contrat : 07/04/2025
- Commission d'engagement : 150 .00 € (0.100% Montant max payable au plus tard à la date d'effet du contrat)
- Commission de non utilisation :0.200% du montant maximum non-utilisé due à compter de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
- Modalité d'utilisation : Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et à l'unanimité

Demande le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 96 000 € dans les conditions désignées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 19 Février 2025

M. SARDA Patrick

Maire